



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé enfant - Numérique - Lecteurs diabète

Question écrite n° 4005

## Texte de la question

M. Matthieu Marchio alerte M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les conséquences de la disparition des lecteurs glycémiques au profit des applications pour *smartphones*, dans le cadre du suivi des patients diabétiques. Cette évolution, constatée avec les dispositifs Freestyle 2 et 3, pose de graves problèmes pour les enfants diabétiques, en particulier ceux en âge scolaire, comme les élèves de primaire ou de collège. Ces enfants n'ont pas toujours accès à un *smartphone* ou n'ont pas le droit de l'utiliser en classe, les plaçant dans une situation délicate pour le contrôle de leur glycémie durant la journée. Un exemple marquant est celui de Léo, 11 ans, diabétique depuis trois ans, dont les parents se heurtent à l'impossibilité d'obtenir un lecteur glycémique auprès de leur pharmacie ou du site du fabricant. Cette situation contraint ces familles à utiliser des solutions inadaptées ou à multiplier les demandes de remboursement à la sécurité sociale, avec un impact direct sur le quotidien des jeunes patients. M. le député souhaite savoir quelles mesures immédiates le Gouvernement envisage de prendre pour garantir la disponibilité des lecteurs glycémiques physiques adaptés aux enfants et s'assurer que cette évolution ne compromette pas la prise en charge des jeunes diabétiques, notamment dans le cadre scolaire. Il lui demande également si une concertation avec les fabricants est prévue pour s'assurer que les innovations technologiques ne se fassent pas au détriment des besoins spécifiques des mineurs diabétiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Matthieu Marchio](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4005

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Santé et accès aux soins](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 704